

PRET MATERIEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal en date du 03 juin 2013 a décidé de mettre en place une « convention de prêt du matériel communal (chaises, tables, barrières...).

Les responsables d'associations ou les particuliers devront déposer une demande écrite 30 jours avant la manifestation en mentionnant le jour, l'objet et le matériel demandé.

Les demandes seront traitées en fonctions des besoins et de la disponibilité du matériel.

La présence d'un membre de l'association ou particulier sera obligatoire lors du départ et du retour du matériel avec un agent communal. Le transport du matériel restant à la charge du demandeur.

Le matériel détérioré sera facturé au(x) demandeur(s) à savoir :

Chaise : 20 €

Table : 30 €

Barrière : 20 €

Vidéo Projecteur : 100 €

Cafetière 100 tasses : 50 €

Sono et micro : 150 €

Matériel	Nombre	Lieu départ	Lieu livraison
Chaises			
Tables			
Barrières			
Autre :			

Association ou Nom et téléphone :

Date prévue de la manifestation :

Date de l'enlèvement :

Date du retour :

A contacter avant enlèvement : Stéphane PESENTI : 0683583857

Signature responsable

Agent communal :